Décision n°

LE CONSEIL D'APPEL D'EXPRESSION FRANÇAISE DE L'ORDRE DES ARCHITECTES

a rendu la décision suivante:

en cause de :

Recours n° 562 :

B, architecte domicilié à ***
Présent,

Demandeur en réhabilitation**,** en suite de la décision du 30 janvier 2020 rendue par le Conseil de l'Ordre de Bruxelles Capitale et du Brabant wallon

==========

Vu la décision rendue le **30 janvier 2020** par le Conseil de l'Ordre des Architectes de Bruxelles Capitale et du Brabant wallon lequel, statuant à l'unanimité :

Prononce à charge de B la sanction de la **RADIATION.**

==========

Vu la **demande en réhabilitation** formée par B par courrier reçu en date du 13 février 2026.

==========

Vu les pièces de la procédure et le procès-verbal d'audience de ce jour.

==========

APRES EN AVOIR DELIBERE :

Attendu que les conditions légales sont réunies ;

Il suit de ces considérations que la demande est fondée ;

PAR CES MOTIFS,

Vu les articles 27, 31 et 42 de la loi du 26 juin 1963;

LE CONSEIL D'APPEL D'EXPRESSION FRANÇAISE DE L'ORDRE DES ARCHITECTES,

Statuant contradictoirement

Reçoit la demande en réhabilitation,

Prononce la **réhabilitation** de monsieur B, du chef de la peine disciplinaire de la radiation prononcée contre lui en date du 30 janvier 2020 par le Conseil de l'Ordre des Architectes de Bruxelles Capitale et du Brabant wallon.

Ainsi prononcé en langue française et en audience publique, le **TROIS JUIN DEUX MILLE VINGT SIX** au 13, Clos Chanmurly à 4000 LIEGE, par le conseil d'appel d'expression française de l'Ordre des Architectes composé de :

***,** président à la Cour d'appel de Liège, président du conseil d'appel,
***,** président à la Cour d'appel de Liège, président du conseil d'appel,
***, président à la Cour d'appel de Liège, président du conseil d'appel,

***,** architecte, membre du conseil de l'ordre des architectes de la province de Liège, membre effectif du conseil d'appel,
***,** architecte, membre du conseil de l'ordre des architectes de la province de Luxembourg, membre effectif du conseil d'appel,

***,** greffier à la cour d'appel de Liège, greffier du conseil